



## Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

DEL04\_2023\_06\_09

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, EVANO Thomas.

**Pouvoirs** : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick  
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Laurent DUVAL

Le maire informe l'assemblée :

Le 16 janvier 2023, la Préfecture a adressé à la commune le projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Suite aux retours des communes, des ajustements ont été effectués portant notamment sur :

- La durée d'ouverture obligatoire des aires de grand passage en maintenant l'ouverture du 15 juin au 31 août
- La précision du rôle du chargé de mission gens du voyage
- Le fait de ne pas poser comme objectif une convergence de la tarification des aires

Il est à noter que concernant la commune, le Schéma prévoit l'agrandissement de l'aire d'accueil languidicienne à 20 places ou la création d'une nouvelle aire de 20 emplacements en substitution.

Notre terrain se situant en zone humide, une extension n'est pas envisageable, il conviendrait de se projeter sur un autre site.

Le maire propose à l'assemblée d'émettre un avis sur le projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le courrier du Préfet et du Président du Conseil départemental du Morbihan en date du 28 mars 2023 ;

**Vu** le projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

**Vu** la réunion de présentation aux élus du conseil municipal du 3 avril 2023 ;

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur projet de schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage.
- **SOULIGNE** que le conseil est sensible à l'accompagnement des familles.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL